

C-09-2007

Investir solidairement

Bilan et perspectives

ARUC en économie sociale

Rapport du Comité *Investir solidairement*
Sommet de l'économie sociale et solidaire
16 et 17 novembre 2006

Septembre 2006

Les membres du Comité *Investir solidairement* :

Margie Mendell, Université Concordia
Stéphane Chabot, Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)
Pascale Caron, Caisse d'économie solidaire Desjardins
Gilles L. Bourque, *FondAction*
Michel Bastien, Fonds de solidarité FTQ
Michel Taylor, Fonds de solidarité FTQ
Lucie Villeneuve, Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)
Charles Guindon, Chantier de l'économie sociale
Benoît Gauthier, Table jeunesse de l'Outaouais
Alissa Lauriault, agente de recherche ARUC-ÉS
Magali Morin, assistante de recherche, ARUC-ÉS
Geneviève Shields, coordonnatrice ARUC-ÉS
Ralph Rouzier, professionnel de recherche

Cahier no C-09-2007

« Investir solidairement : Bilan et perspectives »

Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)

Nous désirons remercier les partenaires financiers suivants ayant soutenu cette recherche :

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)

Fonds de solidarité FTQ

FondAction

Caisse d'économie solidaire Desjardins

Nous désirons aussi remercier Joël Lebossé, directeur général de *FilAction*, pour sa contribution à la rédaction de ce rapport.

Mise en page : Francine Pomerleau

ISBN : 978-2-89276-418-5

Dépôt légal : Mai 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Résumé

Le secteur de la finance au Québec s'est transformé de façon importante depuis 1996. Plusieurs nouveaux acteurs et une large panoplie de nouveaux instruments financiers ont vu le jour : Réseau d'investissement social du Québec (1997), Réseau québécois du crédit communautaire (2000), *FilAction* (2001) et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (2006). Ces nouvelles organisations se sont jointes à des institutions financières mises sur pied par le mouvement syndical dont la Caisse d'économie solidaire Desjardins, le Fonds de solidarité FTQ et *FondAction* et à un intervenant gouvernemental : Investissement Québec. Capital régional et coopératif Desjardins, mis en place en 2001, a également contribué à la capitalisation de certaines grandes coopératives. Ces acteurs de la finance solidaire et du capital de développement se distinguent des banques conventionnelles et du marché du capital de risque par leurs objectifs socioéconomiques.

On estime à plus de 755 millions \$ les montants investis dans des entreprises d'économie sociale depuis dix ans. La progression a été importante, passant de 28 millions \$ en 1996 à 114 millions \$ en 2005.

Le rapport de ce comité dresse un portrait des acteurs en investissement solidaire et de leur engagement au cours de la dernière décennie. Il permet de comprendre les distinctions entre l'investissement socialement responsable, le capital de développement et la finance solidaire. Il permet également d'identifier les principaux enjeux.

Ainsi, on constate que depuis dix ans, les besoins en capitaux des entreprises collectives ont augmenté significativement. Malgré la présence de nouveaux instruments, l'accès au capital, et plus particulièrement à du capital patient et à de l'équité, constitue toujours un enjeu.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, il faut poursuivre la recherche de solutions et innover. Le rôle de l'État comme partenaire et comme facilitateur est un incontournable dans ce processus. Il contribue à construire une nouvelle architecture financière qui s'intègre dans une vision de développement socioéconomique du Québec. Avec divers partenaires socioéconomiques, il mobilise non seulement des capitaux, mais aussi et surtout de l'expertise et du capital social.

Le marché de la finance solidaire s'élargit. Il représente actuellement des montants significatifs par rapport au marché financier international. Cette activité pose, néanmoins, des défis associés directement à la disponibilité du financement, mais également aux conditions préalables pour le développement d'une spécialisation au sein du monde financier. Pour investir solidairement, les contraintes sont souvent culturelles ou institutionnelles.

Bien qu'il ait été démontré que les entreprises d'économie sociale sont, pour la plupart, moins risquées et qu'elles réussissent mieux que les entreprises privées — et le succès de la Caisse d'économie solidaire Desjardins en témoigne depuis 35 ans — il reste que le financement de ces entreprises continue de se heurter à des obstacles. Les problèmes rencontrés par les entreprises d'économie sociale se soldent moins fréquemment par une mise en faillite que pour les entreprises du secteur privé. Dans certains cas, les investissements dans ces entreprises sont aussi, sinon plus profitables que dans le secteur privé. Malgré cela, des problèmes de perception et d'évaluation persistent.

Finalement, ajoutons qu'il existe encore une réticence de la part des entreprises collective à l'égard de l'utilisation des instruments de dette offerts par les fonds, ce qui les conduit à privilégier davantage la recherche de subventions.

L'évolution du capital de développement et de la finance solidaire au Québec repose sur une histoire remplie d'invention, d'innovation, de création, d'audace et d'engagement. Et cela se poursuit! La mise en place prochaine de produits quasi-équité ou de capital patient permettra d'élargir les possibilités d'investissement solidaire au-delà des instruments et produits de dette. Ces nouveaux outils permettront de construire un marché financier complet qui pourrait combler tous les besoins de financement, mais avec ses propres réglementations reflétant ainsi les particularités et la richesse des entreprises d'économie sociale. Comment créer des produits qui permettent l'essor et la consolidation des entreprises collectives tout en assurant un retour adéquat pour attirer les investisseurs? Quelle forme institutionnelle et structurelle doit-on créer pour y arriver? Quelles sont les innovations en finance permettant une accessibilité plus large au capital pour les entreprises collectives? Comment construire un portefeuille diversifié incluant des instruments de dette et d'équité essentiels pour le développement de l'économie sociale? Comment créer de nouveaux produits, mais aussi comment savoir utiliser les instruments financiers du marché existants pour atteindre les objectifs et les besoins des entreprises d'économie sociale? Comment arriver à sensibiliser les fonds institutionnels, tels les fonds de pension et d'assurances, à la performance de l'économie sociale et de les amener, par la suite, à y investir? Quel réseau de la finance solidaire est-il possible de concevoir au Québec et à l'international? Quelles sont les avancées déjà réalisées et celles à venir?

Ces multiples questions permettent d'identifier les défis qui se posent actuellement en matière de finance solidaire.

1. Réseauter les acteurs du capital de développement et de la finance solidaire.
2. Consolider et élargir l'approvisionnement des intermédiaires de la finance solidaire.
3. Réformer les politiques publiques pour faciliter le financement des entreprises collectives.

Des pistes d'action en lien avec les trois défis identifiés sont proposées par le Comité *Investir solidairement* en conclusion du rapport.

Table des matières

RÉSUMÉ	III
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	VII
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	IX
PRÉAMBULE	XI
CHAPITRE 1 : Contexte	13
CHAPITRE 2 : Financement de l'économie sociale : les enjeux	15
CHAPITRE 3 : Financement de l'économie sociale au Québec	19
CHAPITRE 4 : Évolution et répartition des investissements	27
CHAPITRE 4 : Les défis	33
CHAPITRE 5 : Trois propositions pour l'avenir	37
BIBLIOGRAPHIE	39

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 :	Évolution des investissements en économie sociale depuis 1996	27
Graphique 1 :	Évolution des investissements en économie sociale depuis 1996	28
Graphique 2 :	Total des investissements consentis en économie sociale pour l'ensemble des CLD du Québec, période 1998-2004	29
Graphique 3 :	Évolution des projets en économie sociale soutenus par les CLD selon les années, période 1998-2005	30
Graphique 4 :	Répartition des projets en économie sociale soutenus par les CLD selon les régions, période 1998-2004	31

Liste des sigles, abréviations et acronymes

AIR	Association pour l'investissement responsable
ARUC-ÉS	Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
CDÉC	Corporation de développement économique et communautaire
CDFI	Community Development Financial Institutions
CDP	Caisse de dépôt et placement du Québec
CDR	Coopérative de développement régional
CLD	Centre local de développement
CPE	Centre de la petite enfance
CRDC	Capital régional et coopératif Desjardins
ETI	Economically Targeted Investment
FDEÉS	Fonds de développement des entreprises d'économie sociale
FIEF	Fonds d'investissement pour l'entrepreneurship au féminin
FIER	Fonds d'intervention économique régional
FLI	Fonds locaux de développement
FSR	Finance socialement responsable
FTQ	Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
GRT	Groupes de ressources techniques
ISR	Investissement socialement responsable
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
OBNL	Organisation à but non lucratif
PME	Petite et moyenne entreprise
RISQ	Réseau d'investissement social du Québec
RQCC	Réseau québécois du crédit communautaire
SDI	Société de développement industrielle
SGF	Société générale de financement du Québec
SOLIDE	Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi
SOLIDEQ	Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi du Québec

Préambule

En début d'année 2006, les membres du chantier d'activités partenariales Finance responsable de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) se sont mobilisés afin de dresser une synthèse des dix dernières années de l'investissement solidaire au Québec. Le comité de travail a donc effectué une recherche spécifique afin d'alimenter les réflexions en vue de la tenue du Sommet de l'économie sociale de novembre 2006. Ce document est l'aboutissement de nombreux échanges en comité, de recherches documentaires ainsi que d'une enquête auprès des fonds solidaires.

Le secteur de la finance au Québec se transforme de façon importante. Nous avons vu apparaître plusieurs nouveaux acteurs et une large panoplie de nouveaux instruments financiers. Rappelons qu'en 1997, le Chantier de l'économie sociale, avec le gouvernement du Québec et plusieurs partenaires privés, a créé le RISQ (Réseau d'investissement social du Québec) qui se joignait alors aux acteurs déjà existants comme la Caisse d'économie solidaire Desjardins (anciennement la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs), le Fonds de solidarité FTQ et FondAction, des institutions financières mises sur pied par le mouvement syndical. Dans l'ensemble, ces acteurs de la finance solidaire et du capital de développement se distinguent des banques conventionnelles et du marché du capital de risque par leurs objectifs socioéconomiques. Cependant, même les institutions financières traditionnelles ont été actives dans la sphère de l'économie sociale en finançant, par exemple, le logement social, lorsque cela s'avérait rentable.

Par ailleurs, dix ans après la tenue du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, nous pouvons constater que les besoins en capitaux des entreprises collectives ont de leur côté augmenté significativement. L'accès au capital constitue toujours l'un des enjeux importants identifiés par plusieurs acteurs en économie sociale. Le travail du Comité *Investir solidairement* avait comme objectif de fournir un portrait de l'investissement solidaire au Québec au cours de la dernière décennie. Notons que nous n'avons pas inclus l'activité des banques conventionnelles qui financent à l'occasion les entreprises collectives. Le portrait qui vous est présenté serait alors plus large s'il incluait ces activités. Dans ce travail, nous nous concentrons sur les acteurs en finance qui investissent directement dans les entreprises collectives.

Plus spécifiquement, le Comité *Investir solidairement* avait comme objectifs :

- De dresser un portrait des acteurs en investissement solidaire et de leur engagement dans l'économie sociale pendant la dernière décennie;
- De dresser un portrait de l'évolution et de la répartition régionale de cet engagement;
- D'identifier les enjeux et les défis rencontrés dans ce domaine.

Le travail du comité visait plus spécifiquement les problématiques de l'approvisionnement en capital. Il existe cependant un besoin de documenter le côté de la demande, c'est-à-dire, de l'accessibilité du capital par les entreprises. Nous disposons, à ce sujet, de données provenant des centres locaux de développement (CLD) en ce qui concerne le nombre de demandes déposées auprès des CLD et le nombre de demandes acceptées par ceux-ci. Toutefois, cet aspect mériterait une recherche plus exhaustive.

Méthodologie

Le comité d'organisation du CAP Finance responsable a élaboré un questionnaire qui a été transmis aux acteurs de la finance solidaire et du capital de développement. La majorité de ces acteurs avaient été précédemment identifiés lors d'une étude effectuée en 2004.

Voici la liste des fonds ayant répondu à notre questionnaire :

- Trente centres locaux de développement (CLD);
- Réseau d'investissement social du Québec;
- Caisse d'économie solidaire Desjardins;
- *FondAction*;
- *FilAction*;
- Fonds de solidarité FTQ : SOLIDEQ et Solim, Solim II;
- Réseau québécois du crédit communautaire;
- Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat au féminin (FIEF Côte-Nord);
- Fonds d'investissement de Montréal;
- Fonds de financement coopératif;
- Quelques corporations de développement économique et communautaire (CDEC) montréalaises.

Notons que nous avons considéré chacun de ces fonds individuellement bien que, dans certains cas, la capitalisation des fonds résulte d'un partenariat de plusieurs autres fonds.

Nous n'avons pas considéré la capitalisation totale de ces acteurs, mais seulement les financements dédiés aux entreprises d'économie sociale et aux projets de développement économique communautaire. L'information qui nous a été transmise varie selon la disponibilité des bases de données des institutions consultées. Notre questionnaire portait sur les investissements consentis depuis 1996, par année et par région administrative. Malheureusement, les données régionales ne nous ont pas paru assez significatives pour être publiées.

Nous nous sommes également servis de données recueillies par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) auprès de l'ensemble des corporations locales de développement (CLD) pour la période 1998-2004. Ainsi, lors de la présentation des résultats, nous spécifierons à quelle étude nous nous référons.

Chapitre 1

CONTEXTE

Selon Réseau Capital, le capital de risque au Québec a augmenté de 12 % en 2005, portant le montant total à 710 M\$, ce qui représente 39 % des montants investis et 50 % des entreprises financées à travers le Canada. Pour l'ensemble du Canada, le montant investi de 1,8 G\$ n'a presque pas bougé depuis 2004. Le Québec continue de jouer un rôle significatif dans l'industrie du capital de risque. Quelle est la relation entre cette réalité et l'enjeu d'*Investir solidairement* au Québec? L'objectif d'*Investir solidairement* se distingue du capital de risque, du « venture capital ». Nous sommes plutôt dans l'univers de l'investissement socialement responsable, lequel se distingue par ses objectifs socioéconomiques tels que la création d'emploi, le développement local et régional, le développement de l'économie sociale et solidaire, bref de la « double reddition de compte » - pour reprendre le concept utilisé aujourd'hui pour se distinguer du capital d'investissement dominé exclusivement par le rendement économique - ou bien du concept de « triple reddition de compte », lequel inclut l'engagement environnemental.

La financiarisation de l'économie nous contraint à penser autrement la finance. Cette dernière renvoie à la domination du monde de la finance sur l'ensemble des décisions économiques. Le secteur financier, autrefois fortement réglementé et cloisonné par les divers États, a pu se rendre autonome par rapport à l'économie réelle grâce à la déréglementation et au support des nouvelles technologies de la communication. Le monde de la finance devient un monde qui permet l'enrichissement d'individus sans qu'il y ait nécessairement création de richesse. La financiarisation veut dire encore beaucoup plus que la seule spéculation financière; elle signifie que les financiers président désormais aux décisions des directions d'entreprise et donc de l'ensemble de l'économie. La financiarisation tend ainsi à s'imposer comme mécanisme de régulation de l'économie entière, ce qui est fort inquiétant, car les financiers évaluent les actions d'une entreprise à partir des anticipations de gains. La financiarisation, qui décroche des territoires et des secteurs économiques, crée ainsi des vides de financement, des besoins non comblés de capitaux, d'où la nécessité de penser autrement la finance.

Comment penser autrement la finance, sinon en se tournant vers les expérimentations dans ce domaine? Ces expérimentations concernent à la fois les placements sur les marchés financiers et les investissements dans les entreprises. Dans le cas des placements qui sont de plus en plus alimentés par l'épargne des travailleuses et travailleurs en vue de leur retraite, on retrouve les pratiques de tamisage, dont relèvent, entre autres, les fonds éthiques et le militantisme d'actionnaire. Dans le cas de l'investissement dans les entreprises, les expérimentations, encore plus nombreuses, vont du capital de développement (par exemple, les fonds de travailleurs et les fonds de développement local et régional) au capital consacré à l'économie sociale et au développement économique communautaire, en passant par la microfinance. Considérées individuellement, ces expérimentations donnent l'impression d'être marginales, voire insignifiantes. En revanche, lorsqu'on les aborde sous l'angle des acteurs qui les soutiennent, elles représentent des réponses concrètes à la financiarisation.

Finance socialement responsable

La notion de finance socialement responsable (FSR) est relativement nouvelle. On utilise plus souvent celle de finance éthique et d'investissement socialement responsable (ISR) : la première fait référence aux fonds de placement qui excluent certaines industries de leur domaine de placement (tabac, jeux, armes), alors que la seconde est un anglicisme tiré de la notion de Socially Responsible Investment. L'Association pour l'investissement responsable (AIR) définit l'investissement responsable selon trois catégories : le tamisage (l'existence de filtres sociaux et environnementaux); le militantisme d'actionnaire visant à développer la responsabilité des entreprises; les initiatives d'investissement communautaire qui favorisent le développement local.

Nous pensons que l'expression de finance socialement responsable (FSR) traduit mieux la réalité plurielle que nous connaissons au Québec, dans la mesure où la notion de finance permet de distinguer les aspects de placement de ceux d'investissement, lesquels sont distincts en français. La FSR se compose de quatre catégories : du côté du placement responsable, on retrouve les deux premières catégories présentées précédemment, soit le tamisage et le militantisme d'actionnaire; du côté de l'investissement responsable, nous distinguons les pratiques de capital de développement de celles de finance solidaire.

Une fraction seulement des actifs gérés selon les principes de la FSR est canalisée vers l'investissement responsable (capital de développement ou finance solidaire). Aux États-Unis, selon les chiffres du Social Investment Forum de 2005, 20 milliards des 2 290 milliards de dollars US de la FSR vont à l'investissement communautaire. Au Canada, l'AIR calcule, qu'en 2004, l'investissement communautaire ne canalisait que 546 millions des 65 milliards de dollars CAN de la FSR. Dans les deux cas, il s'agit de 0,8 % du total.

Chapitre 2

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE : LES ENJEUX

L'accès au capital constitue toujours l'un des enjeux importants identifiés par plusieurs acteurs en économie sociale, même si plusieurs réponses ont été mises en place. Aujourd'hui, il existe plusieurs institutions financières destinées spécifiquement aux entreprises d'économie sociale et le montage financier est souvent rendu possible grâce la présence de divers autres acteurs financiers, dont la capacité et la volonté d'investir en partenariat, permettent de diminuer significativement les risques respectifs de chacun. Les entreprises collectives ont, en outre, plusieurs outils financiers dont elles peuvent se servir, individuellement et en partenariat. Jusqu'à maintenant, on était plutôt dans l'univers du capital de prêt (des instruments de dette), en partie parce qu'il y avait peu d'autres outils financiers disponibles pour les entreprises d'économie sociale, à l'exception des parts privilégiées des coopératives, peu utilisées. De nouveaux outils ont été expérimentés et, surtout, des services d'appui technique ont été développés par les institutions financières pour soutenir les entreprises financées.

L'accès à l'investissement à long terme, au capital patient ou à la « quasi équité » par les produits actuellement disponibles, implique un remboursement de capital (par les entreprises d'économie sociale) qui débute dès les premières années. Il restait à développer un produit de capital patient sans remboursement de capital à court terme. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale, avec ses produits de capital patient sans remboursement de capital avant 15 ans, constitue une démonstration d'innovation des acteurs de l'économie sociale réunis au Chantier, en partenariat avec des innovateurs en capital de développement (FondAction et le Fonds de solidarité) ainsi que les deux paliers de gouvernement. Cette nouvelle initiative est une démonstration - de nouveau - de la capacité innovatrice des acteurs syndicaux et de l'économie sociale en général, et du capital de développement et de la finance solidaire au Québec qui en sont issus. Leur capacité à jouer un rôle dynamique dans le secteur plus large de la finance confirme la viabilité des entreprises collectives dans lesquelles ces fonds investissent.

Capital de développement

Le capital de développement utilise les instruments du capital de risque (financement sans garanties sous forme d'équité ou de quasi-équité), mais il s'en distingue par ses objectifs socioéconomiques tels que l'emploi, le développement local et régional, l'environnement, la formation des travailleurs, etc. Ces objectifs socioéconomiques n'ocultent pas la préoccupation du rendement, mais supposent des arbitrages conséquents. Au Québec, le capital de développement a commencé à s'implanter au début des années 1980, mais il a commencé à être mieux connu au milieu des années 1990. Même les fonds gouvernementaux comme la Société générale de financement du Québec (SGF) et Investissement Québec se réclament du capital de développement, en raison de leur rôle auprès des entreprises québécoises, des régions et des secteurs stratégiques. Aux États-Unis, on utilise plutôt l'expression *Economically Targeted Investment* (ETI) pour parler d'investissements ciblant d'autres objectifs que la seule rentabilité financière.

Le rôle de l'État comme partenaire et comme facilitateur est un incontournable dans ce processus d'innovation. Il contribue à construire une nouvelle architecture financière enchâssée dans une vision de développement socioéconomique du territoire du Québec. Au plan financier, le modèle québécois de développement s'exprime comme un ensemble pluriel d'institutions financières pour un développement concerté, tant de la part de l'État que de celle des grands acteurs socioéconomiques. Il mobilise non seulement des capitaux, mais aussi et surtout de l'expertise et du capital social. On l'a vu récemment dans la foulée du Rapport Brunet, qui considérait le capital de développement comme l'un des principaux obstacles à la croissance économique du Québec, le gouvernement Charest a sous-estimé le poids de ce capital social. Non seulement le gouvernement a-t-il reculé dans sa tentative d'affaiblir les fonds de travailleurs au profit du capital de risque privé, mais il s'est vu obligé de participer au financement de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale.

Finance solidaire

Aujourd'hui, le terme de finance solidaire est davantage utilisé pour regrouper les divers instruments du capital disponible aux entreprises collectives, même si la Caisse d'économie solidaire Desjardins, par exemple, s'y réfère depuis plusieurs années. La finance solidaire désigne le financement du développement économique communautaire et des entreprises d'économie sociale. Gouvernée par les acteurs du milieu, elle prend la forme de prêts à intérêt avec ou sans garanties, mais elle passe aussi par la reconstruction du capital social des communautés. La finance solidaire prend diverses formes à travers le monde, incluant, entre autres, différentes manières de créer une épargne collective pour répondre aux inégalités et injustices sociales. Même si les acteurs de la finance solidaire sont parties prenantes de ce qu'on appelle le capital de développement, étant donné leurs objectifs socioéconomiques, ils s'en distinguent fondamentalement par la clientèle (les entreprises collectives et les milieux défavorisés), les instruments financiers et leur rapport à l'argent. On retrouve dans la finance solidaire un spectre qui va du micro-crédit (ou fonds communautaires) aux institutions financières qui s'engagent dans cette perspective. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, on utilise plutôt la notion de *Community Investment* et les institutions financières qui se spécialisent dans ce domaine sont des *Community Development Financial Institutions* (CDFI), alors qu'en Europe continentale la notion de finance solidaire est assez commune.

Le marché de la finance solidaire s'élargit et représente actuellement des montants significatifs par rapport au marché financier international. Cette activité pose, néanmoins, des défis associés directement avec la disponibilité du financement, mais également avec les conditions préalables au développement d'une spécialisation au sein du monde financier. Entre autres, on souligne le besoin urgent de modifier les pratiques et les réglementations dans le domaine des conventions comptables pour permettre une meilleure évaluation des activités des entreprises collectives reflétant leur juste valeur. On peut mentionner ce besoin comme exemple des défis qui ne sont pas directement associés à l'absence de capital, mais qui se traduisent par des préjugés sur les risques associés à ces entreprises, entraînant moins d'investissement potentiel. Ces résultats, davantage liés à des perceptions, sont souvent renforcés par la législation et la réglementation qui correspondent aux structures et objectifs des entreprises privées et qui sont appliquées avec peu de modifications ou de souplesse aux entreprises collectives. Pour investir solidairement, les contraintes sont souvent structurelles ou institutionnelles.

Bien qu'il ait été démontré que les entreprises d'économie sociale sont, pour la plupart, moins risquées et qu'elles réussissent mieux que les entreprises privées - et la Caisse d'économie solidaire Desjardins en témoigne depuis 35 ans - il reste que le financement de ces entreprises continue de se heurter à des difficultés. Les problèmes rencontrés par les entreprises d'économie sociale aboutissent moins fréquemment en faillite que dans le secteur privé. Dans certains cas, les investissements dans ces entreprises sont aussi, sinon plus profitables que dans le secteur privé. Toutefois, les difficultés persistent. Mendell, Lévesque et Rouzier en ont identifié quatre principales, auxquelles on peut en ajouter une cinquième.

1. La plupart des entreprises d'économie sociale ne génèrent pas des taux de rendement compétitifs sur le capital investi. Il ne s'agit pas de leur objectif prioritaire. Le nombre d'investisseurs individuels ou institutionnels recherchant de hauts taux de rendement, généralement sur le court terme, est donc réduit.
2. Deuxièmement, et plus spécialement dans le cas des petites organisations à but non lucratif (OBNL) et coopératives, les institutions financières, les banques en particulier, considèrent de façon générale les coûts de transaction trop élevés pour les prêts de petite taille. De plus, ces entreprises sont considérées à haut risque, principalement à cause d'une méconnaissance de la nature de ces entreprises et de leur potentiel à long terme.
3. La présence de nouveaux acteurs dans les entreprises en économie sociale, inconnus par les communautés des affaires et des finances, constitue une troisième difficulté.
4. La quatrième difficulté relève de la complexité des formes de gouvernance qui se substituent aux conventions d'« actionnaires » dans ces entreprises qui limitent, par définition, la participation des investisseurs individuels ou institutionnels dont l'intérêt premier est le taux de rendement sur le capital investi.

Finalement, ajoutons qu'il existe encore une réticence des entreprises collectives à se tourner vers les instruments de dette offerts par les fonds, les menant davantage vers la recherche de subvention. Les petites entreprises collectives ont un manque chronique de liquidités. Il est causé, d'une part, par le désir d'autonomie des gestionnaires et des administrateurs qui n'aiment pas s'endetter à longue échéance (malgré les besoins d'actifs à long terme). D'autre part, il tient à une méconnaissance de la notion de financement appropriée qui consiste à appareiller les sources de financement aux besoins financiers, soit ceux à court terme (le fonds de roulement) et ceux à long terme (les immobilisations).

Les sources traditionnelles du financement des activités d'économie sociale sont davantage reliées aux objectifs sociaux. Il s'agit de dons, subventions et programmes de l'État (en contrepartie de services rendus), garanties de prêts et autofinancement. Cependant, ces sources traditionnelles ne sont pas toujours disponibles et suffisantes. Au cours des dernières années, ainsi que nous l'avons mentionné précédemment, de nouveaux instruments financiers ont émergé afin de rencontrer les besoins croissants des petites entreprises, et pas uniquement en économie sociale. Deux catégories de fonds peuvent être identifiées :

- La première inclut ceux qui investissent rarement directement dans l'économie sociale, mais qui imposent des critères sociaux aux entreprises dans lesquelles ils participent.
- La seconde est destinée aux entreprises en économie sociale - les OBNL et les coopératives.

Au Québec, ces deux catégories de fonds maintiennent des liens serrés et partagent certaines caractéristiques. Celles-ci incluent :

- Un fort engagement envers le partenariat, en particulier avec l'État, mais aussi avec le secteur privé.
- Un accent sur l'investissement à long terme reflétant les priorités des plans de développement local des organisations intermédiaires.
- L'investissement de capital combiné à un appui technique et un suivi.
- Un effet levier plus élevé pour les prêts de petite taille, donnant aux entreprises collectives plus de possibilités d'accéder au financement des institutions financières.

Dans la section qui suit, nous présentons un portrait de ces fonds, leur historique et la forme de leur implication dans l'économie sociale.

Chapitre 3

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

Dans cette partie, nous présentons brièvement quelques éléments de l'histoire de l'économie sociale au Québec, puis nous examinons plus systématiquement les outils financiers qui en sont issus.

Bref historique de l'économie sociale au Québec

L'économie sociale au Québec date du XIX^e siècle. Elle apparaît d'abord sous la forme de sociétés d'entraide et de mutuelles d'assurances. Au XX^e siècle, quelques coopératives sont créées par des petits producteurs agricoles, puis des petits producteurs et marchands mettent sur pied des caisses d'épargne et de crédit. Cela permettra de donner naissance au **Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins**. D'autres initiatives suivront au cours de la première moitié du XX^e siècle, dans divers secteurs : scolaire, habitation et hydroélectricité. À partir des années 1960, la nouvelle économie sociale émergera sous la forme de comités de citoyens, de groupes populaires ou de services durant les années 1970, puis sous la forme d'un mouvement populaire et communautaire durant les années 1980, ce qui se traduira par des initiatives combinant des objectifs sociaux et économiques. À cet égard, il faut noter la création du **Fonds de solidarité des travailleurs (FTO)** en 1983. Ce fonds de travailleurs fut créé dans le but de créer et de maintenir des emplois dans toutes les régions du Québec. Lorsqu'il investit dans une entreprise, cette préoccupation doit paraître dans le bilan social de l'entreprise. S'il ne finance pas des entreprises d'économie sociale, il en fait partie en raison de sa mission de développement économique et de création d'emplois. Notons aussi la création du **Régime d'investissement coopératif** en 1985. Il permet une déduction fiscale lors de l'acquisition de parts, pouvant atteindre 125 % pour les travailleurs, les membres de coopératives ou fédérations admissibles.

À partir de la seconde moitié des années 1990, l'économie sociale a connu un essor marqué. Il est important d'indiquer certains événements qui ont contribué à son institutionnalisation, et donc à son financement. À la suite de la Marche des femmes contre la pauvreté « du Pain et des roses » en mai 1995, le gouvernement du Québec s'engageait à verser 225 millions de dollars, répartis sur cinq années, afin de répondre en partie aux demandes des groupes de femmes. Elles voulaient que l'action communautaire soit reconnue comme étant une composante importante du développement économique et social, et que leur travail soit reconnu comme étant un apport majeur au développement économique et social du Québec. C'est pourquoi elles réclamaient l'établissement d'un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles aux femmes. Notons la création d'un autre fonds de travailleurs durant la même année, **FondAction, le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi**, lequel doit aussi contribuer au développement économique du Québec, mais également répondre de façon plus spécifique aux demandes provenant des créneaux des entreprises inscrites dans un processus de gestion participative, aux entreprises autocontrôlées ou à celles soucieuses de la qualité de l'environnement.

En mars 1996, le gouvernement du Québec invite différents acteurs à participer à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec. Deux principaux chantiers sont créés : un sur l'économie et l'emploi, incluant l'économie sociale, et un autre sur la réforme des services publics. Un groupe particulier s'est penché sur les questions entourant l'économie sociale. Ce dernier était composé de représentants syndicaux, de groupes de femmes, du **Mouvement des caisses d'épargne et d'économie Desjardins** (un regroupement de caisses d'épargne et d'économie), de même que de représentants du gouvernement, d'Hydro-Québec (une société d'État), du Conseil de la coopération du Québec (regroupement de toutes les fédérations et regroupements de coopératives au Québec), de groupes communautaires et du secteur privé traditionnel, incluant des porteurs de projets, comme c'est le cas

des centres de la petite enfance, de la périnatalité, de l'environnement ou de la culture. Lors du Sommet de l'économie et l'emploi en octobre 1996, le groupe de travail sur l'économie sociale rend compte de ses travaux. Il est invité à poursuivre ses activités pour une période de deux années. Il a alors un mandat spécifique : soutenir le développement de l'économie sociale et contribuer à la mise sur pied d'une vingtaine de projets devant créer 20 000 emplois sur trois ans. Cela sera réalisé dans divers secteurs : centres de la petite enfance (CPE), habitation communautaire, aide domestique et ressourceries. Il dispose alors d'une enveloppe de 250 000 \$ à cet effet. En 1997, le groupe s'incorpore sous le nom de **Chantier de l'économie sociale** et décide de pérenniser ses activités à partir de 1999. S'il ne dispose pas de fonds pour financer l'économie sociale, il crée en 1997 le **Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)**, en partenariat avec le gouvernement du Québec et quelques investisseurs privés. Il s'agit d'un fonds de capital de risque entièrement dédié au financement de l'économie sociale, sous forme de prêts, de garanties de prêts.

Parallèlement, le gouvernement met sur pied des mesures et des programmes spécifiques. Toutes ces initiatives résultent en partie de la reconnaissance de l'État de la contribution de l'économie sociale au développement de la société québécoise, tant en matière économique que sociale, et de sa contribution à la croissance du capital humain. À titre d'exemples, mentionnons :

- Le **Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique**, créé en 1997 afin de développer un réseau d'entreprises de services d'aide domestique et une clientèle pour ces entreprises¹;
- Le **Programme de subventions aux centres de travail adapté**, créé afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées²;
- Les **centres de la petite enfance et autres services de garde**, créés aussi en 1997³;
- Les **fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS)**, créés en 1998 dans le cadre de la constitution des centres locaux de développement (CLD). Ces fonds sont alors dédiés spécifiquement à l'économie sociale. Ils offrent des subventions pouvant atteindre généralement jusqu'à 50 000 \$⁴;
- Les **fonds locaux de développement (FLI)**, également gérés par les CLD, ont aussi été mis sur pied en 1998. Chacun des CLD dispose, en moyenne, d'un peu plus de 1 M\$ pour ce fonds, puisque le gouvernement a prêté 130 M\$ à cette fin aux CLD entre 1998 et 2002, dont une bonne partie est déjà investie dans les entreprises. Le remboursement des prêts par ces dernières, en principe, pourra être réinvesti. Si les FLI sont plutôt dédiés aux entreprises lucratives, les entreprises d'économie sociale ne sont pas exclues et elles peuvent là encore se voir octroyer, cette fois-ci sous la forme d'un prêt, un montant de 50 000 \$⁵;
- Les **programmes *AccèsLogis* et Logement abordable**, financés notamment par les gouvernements du Québec, du Canada et les municipalités. Dix mille (10 000) logements ont été réalisés au cours des dix dernières années et des milliers d'autres sont en cours de réalisation.

¹ Ce sont 48,3 M\$ qui étaient prévus pour l'année 2004-2005. Source : Conseil du trésor. 2004. « Budget des dépenses 2004-2005. Volume II. Crédits des ministères et organismes pour l'année financière se terminant le 31 mars 2005 ».

² Ce sont 36,8 M\$ qui étaient prévus pour 2004-2005. Source : Conseil du trésor, 2004, *op. cit.*

³ Mentionnons qu'en 2002, l'appui aux CPE représentait près de 85 % de l'aide gouvernementale consacrée à l'économie sociale. Ils devaient se voir octroyer 1,3 milliard \$ en 2004-2005 du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. De plus, ils devaient recevoir 16 M\$ pour les services de leur dette et 39,9 M\$ pour le régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans les services de garde. Source : Gouvernement du Québec. 2003. « Vers le plein emploi : Volet économie sociale (Horizon 2005) ». Québec : Gouvernement du Québec, 55 p.

⁴ En 2004, plus de 80 M\$ avaient été investis dans 117 CLD (Source : Chantier de l'économie sociale). Avec l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche à la toute fin 2003, puis du Budget 2004-2005 du gouvernement du Québec, la pérennité des FDEÉS n'a pas été assurée.

⁵ Notons que le gouvernement du Québec a prévu 41,7 M\$ pour soutenir les CLD dans son budget 2004-2005. Les CLD commenceront à rembourser les sommes que le gouvernement du Québec leur avait prêtées en 2010, au lieu de 2005. [<http://www.capitalregional.com/Fr/index.asp>.]

À la fin de l'année 2005, le Chantier de l'économie sociale est choisi par Développement économique Canada comme gestionnaire d'un fonds de capital patient de 23,5 M\$ sur cinq ans, destiné aux entreprises d'économie sociale. Le fonds a été capitalisé par Développement économique Canada. Le Fonds de solidarité FTQ, FondAction et le gouvernement du Québec ont déjà annoncé leur contribution à la capitalisation de cette fiducie pour des sommes respectives de 12 M\$, 8 M\$ et 10 M\$. À l'heure actuelle, l'actif initial de la Fiducie atteint 53,5 M\$.

Le rapide survol de l'histoire récente de l'économie sociale permet déjà d'entrevoir les innovations financières qui en sont issues. Dans le reste de cette section, nous allons présenter plus systématiquement les principaux acteurs de cette finance, en commençant par les institutions du capital de développement, puis de celles de la finance solidaire. Cette catégorisation constitue un idéal type. *Dans la réalité, les frontières sont poreuses, donnant lieu à des innovations financières hybrides dans lesquelles plusieurs de ces institutions collaborent.*

Le capital de développement

Le Fonds de solidarité FTQ

Le Fonds de solidarité FTQ a été créé en 1983. Il a alors comme objectif de contribuer à la création et au maintien d'emplois, étant donné qu'il doit avoir investi dans des entreprises québécoises 60 % de l'actif qu'il détenait à la fin d'une année, l'année suivante. Il investit principalement dans des petites et moyennes entreprises (PME), mais depuis 2005, il peut aussi investir dans de plus grandes entreprises, dont l'actif peut atteindre 100 millions de dollars. Son actif, qui était de 6,9 milliards de dollars au 31 mai 2006, est notamment constitué des épargnes de plus de 573 000 actionnaires. Ainsi, en 2006, il devrait avoir investi dans les entreprises québécoises un total de près de 4,1 G\$. Ces investissements auraient contribué à créer plus de 100 000 emplois. Le Fonds de solidarité FTQ investit dans l'économie sociale par le biais de la Société en commandite immobilière Solim qu'il a créée en 1991. Solim est un gestionnaire de fonds spécialisés en investissement et en développement immobilier. Sans avoir pour mission de financer des entreprises d'économie sociale, il soutient à l'occasion des entreprises collectives dans le domaine de la construction et de la rénovation. Les sociétés locales d'investissement pour le développement de l'emploi (SOLIDE) constituent également un instrument par lequel le Fonds de solidarité peut contribuer à l'économie sociale. De plus, son engagement s'exprime par sa participation importante à la capitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale.

FondAction

FondAction a été créé en 1995 et a débuté ses activités en 1996. Sa mission est de contribuer au maintien et à la création d'emplois en répondant, de façon plus spécifique, aux créneaux des entreprises inscrites dans un processus de gestion participative, aux entreprises autocontrôlées ou à celles soucieuses de la qualité de l'environnement. Tout comme le Fonds de solidarité, il doit avoir investi dans des entreprises québécoises 60 % de l'actif qu'il détenait à la fin d'une année, l'année suivante. Son actif net était de 442 M\$ en 2006, et il comptait 64 140 actionnaires. Les investissements à impact économique québécois de FondAction ont atteint 271,7 M\$ au 31 mai 2006. Ces investissements ont contribué à créer ou maintenir 8162 emplois. Dans la majorité des cas, ces investissements se font dans la petite et moyenne entreprise (PME), mais il investit également dans les coopératives et les OBNL. Par exemple, FondAction est le partenaire financier principal de la Société de développement Angus. Comme le financement offert aux entreprises correspond à des montants relativement élevés (FondAction privilégie des investissements entre 1 M\$ et 3 M\$), il a créé en 2001 FilAction, le fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires, afin de répondre aux besoins de financement des entreprises pour des montants inférieurs à 500 000 \$, ainsi qu'à approvisionner les fonds communautaires. Par ailleurs, il participe

également à la capitalisation de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. À l'occasion de son dixième anniversaire, FondAction a publié, en 2006, son premier rapport de développement durable.

Mouvement Desjardins (dont Capital régional et coopératif Desjardins)

Le Mouvement Desjardins existe depuis le début des années 1900. S'il s'est évidemment considérablement transformé depuis, et qu'il doit faire face à la concurrence d'autres institutions financières, sa présence dans toutes les localités et dans la plupart des secteurs de l'économie sociale démontre qu'il peut contribuer au développement d'une économie plus solidaire. Le mouvement regroupe aussi plusieurs institutions financières autonomes, dont le Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) dans le capital de développement et la Caisse d'économie solidaire dans la finance solidaire.

Capital régional et coopératif Desjardins a été créé en 2001. Si cette société ne finance pas exclusivement des entreprises d'économie sociale, elle offre du capital de développement à l'ensemble des régions du Québec, alors qu'« une de ses priorités est l'investissement consacré à la capitalisation des coopératives et aux régions ressources du Québec ». Les investisseurs peuvent acquérir un montant maximum de 2 500 \$ en actions par année, ce qui donne droit à un crédit d'impôt au Québec de 50 %. Les actions doivent être détenues durant au moins sept ans. L'actif de la société était de 583 M\$ en 2004. Durant cette année, elle avait investi 110,3 M\$ dans 52 entreprises, pour un total de 310 M\$ dans 124 entreprises depuis le début de ses activités. Durant l'année, 36 M\$ avaient été engagés dans des coopératives et dans les régions ressources. À partir de 2006, justement, « au moins 60 % des montants recueillis auprès des investisseurs devront être investis dans des entreprises et coopératives admissibles, et au moins 35 % de ce pourcentage devra être investi dans des coopératives québécoises ou des entreprises localisées dans les régions ressources du Québec.⁶ »

Investissement Québec

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une institution financière de l'économie sociale, on peut dire que son intervention dans ce domaine est directement issue de l'histoire récente du mouvement. Investissement Québec est une société d'État créée en 1998, laquelle administre divers programmes dédiés au financement des entreprises. Elle remplace alors la Société de développement industrielle (SDI) créée en 1971. En 2001, Investissement Québec a créé une nouvelle filiale, La Financière du Québec. Cette dernière administre alors le **Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif**, lequel privilégie les garanties de prêts, et le **Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale**, lequel privilégie des prêts. Notons que sur 100 M\$ dédiés au financement des entreprises, La Financière, une filiale, réservait alors 15 M\$ pour les OBNL et les coopératives dans le cadre de ces deux nouveaux programmes.

Pour le premier programme, en 2004-2005, 68 financements sous forme de garanties de prêts totalisant 29,6 M\$ avaient été autorisés. Ils devaient permettre, sur une période de trois années, de créer 186 emplois et d'en maintenir 2352. Pour ce qui est du deuxième programme, 46 financements totalisant 2,4 M\$ avaient été autorisés en 2004-2005. Ils devaient permettre, sur une période de trois années, de créer 82 emplois et d'en maintenir 533.

⁶ Source : [<http://www.capitalregional.com/Fr/index.asp>.]

FIER

Le Fonds d'intervention économique régional (FIER) est un fonds de développement visant à aider les entreprises à obtenir du financement, sous forme d'équité ou de quasi-équité, afin de permettre leur démarrage et leur développement. Il compte trois volets - entreprises, fonds régionaux, capital de risque traditionnel. Les coopératives, dans toutes les régions du Québec, sont admissibles, du moins à prime abord, bien que les sociétés par actions, les sociétés en commandite et les sociétés en nom collectif le soient aussi. Le gouvernement du Québec contribue au fonds à la hauteur de 318 M\$, le Fonds de solidarité FTQ 50 M\$, Capital régional et coopératif Desjardins 25 M\$ et FondAction 15 M\$⁷.

La finance solidaire

Caisse d'économie solidaire Desjardins

Créée en 1971, la Caisse d'économie solidaire Desjardins (ancien nom : Caisse d'économie Desjardins des travailleurs et travailleuses) offre du financement aux entreprises d'économie sociale, sous forme de prêts avec garanties. Sa mission est de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, et de conseiller les citoyens et citoyennes dans la gestion socialement responsable de leurs finances personnelles. Au 31 décembre 2005, son actif était de 383,8 M\$, dont 250 M\$ (65 %) étaient consacrés à des projets collectifs. Elle finance principalement des coopératives et des OBNL, dont le logement communautaire et social.

Pour réaliser sa mission, la caisse recueille de l'épargne (299,7 M\$) auprès de ses membres. Ce dépôt à rendement social sert de levier financier à l'entrepreneuriat collectif dans les réseaux communautaire, coopératif, culturel et syndical. Elle a, par ailleurs, mis sur pied un fonds - le Fonds de soutien à l'action collective solidaire, dont les déposants abandonnent leurs intérêts au profit de projets collectifs. Cette épargne solidaire vient renforcer la mission de la caisse.

Le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)

La création du Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC), en 2000, a permis le regroupement de fonds communautaires actifs, pour la plupart, depuis les années 1990. Le premier fonds communautaire au Canada a vu le jour en 1990 avec la création de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal. En 2006, le RQCC compte 20 membres, dont neuf fonds communautaires d'emprunt et onze cercles d'emprunt. La mission du réseau est de « développer et promouvoir l'approche du crédit communautaire au Québec, dans la perspective du mieux-être individuel et collectif et de l'élimination de la pauvreté. Le Réseau soutient ses membres en tant que ressources alternatives qui offrent l'accès au capital ainsi qu'un accompagnement aux populations locales pour la réalisation d'activité économique » (RQCC, 2002a, p.4). En 2005, l'actif des fonds du RQCC atteint 2,3 M\$. Depuis 2000, les membres du réseau ont accordé 3,1 M\$ en prêts avec un taux de remboursement de 85 %. Les investissements alors réalisés auraient contribué à la création ou au maintien de 1175 emplois. La création de ce réseau favorise la reconnaissance du gouvernement du Québec, et par la suite, l'obtention d'un soutien partiel, notamment pour les frais de fonctionnement. Le crédit communautaire constitue un partenaire parmi plusieurs dans le financement de l'économie sociale.

⁷ Source : [<http://www.capitalregional.com/Fr/index.asp>].

Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), créé en 1997, est un fonds de capital de risque dont l'actif était de 9,2 millions de dollars en 2004. Il est uniquement consacré au financement des entreprises d'économie sociale. L'un de ses objectifs est de créer et de maintenir des emplois dans ce secteur d'activité. Les prêts à la capitalisation peuvent atteindre 50 000 \$ et une entreprise, coopérative ou OBNL, peut se voir octroyer jusqu'à 5 000 \$ pour une aide technique qui peut précéder un prêt à la capitalisation, lorsque nécessaire. Il s'agit de prêts, de garanties de prêts ou de prises de participation. C'est plus de 7,3 M\$ que le RISQ avait investi à la fin juin 2005 : 7,4 M\$ pour le volet capitalisation et 930 486 \$ pour le volet aide technique. Les investissements générés atteignaient près de 85,7 M\$. Ses 372 dossiers, dont 180 prêts à la capitalisation et 192 en aide technique, avaient contribué à créer et maintenir 4412 emplois (2737 pour le volet capitalisation et 1675 pour le volet aide technique).

Notons que ses souscripteurs sont le gouvernement du Québec, le Cirque du Soleil, le Conseil québécois du loisir, Alcan Aluminium limitée, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., Imasco limitée et le Mouvement Desjardins. Tant pour assurer sa survie que pour attirer de nouveaux souscripteurs, ou encourager les souscripteurs actuels à réengager des fonds, les projets que le RISQ finance doivent être viables. Dans le cas de prêts à la capitalisation, les modalités de remboursement sont flexibles. Pour ce qui est de l'aide technique, les prêts sont remboursables sans intérêt si le projet se réalise, mais le promoteur doit apporter une mise de fonds de 10 %.

FilAction

FilAction, le fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires, a été créé en 2001 par *FondAction*, afin de répondre aux besoins de financement des entreprises pour des montants inférieurs à 500 000 \$ ainsi qu'à approvisionner les fonds communautaires.

L'un des objectifs de *FilAction* est de préserver et maintenir des emplois à travers le financement d'entreprises, plus particulièrement celles où il y a participation des travailleurs et les entreprises de l'économie sociale et solidaire, et à travers l'apport de capitaux aux fonds de microcrédit. Sa capitalisation est de 7 M\$ et provient de *FondAction*. Le financement que *FilAction* offre se situe entre 50 000 \$ et 150 000 \$ sous forme de prises de participation, de prêts participatifs ou de garanties de prêts. Les conditions de remboursement sont établies selon la capacité de remboursement sur un horizon de trois à sept ans pour une entreprise, et de cinq à sept ans pour un fonds. En cinq ans, *FilAction* a investi plus de 7 M\$ avec des engagements de plus de 5 M\$ auprès de coopératives et d'OBNL québécoises.

Pour son volet d'approvisionnement, *FilAction* a fait le choix de travailler en réseau avec les fonds de financement de première ligne, par exemple le Réseau québécois du crédit communautaire et le Réseau des fonds d'investissement des femmes entrepreneures. L'expertise acquise avec ces réseaux est maintenant utilisée pour soutenir des réseaux de fonds de démarrage de coopératives liées aux coopératives de développement régional (CDR) et aux groupes de ressources techniques (GRT). Tout récemment, *FilAction* devenait partenaire principal d'un fonds de 1 million de dollars réservé au développement du commerce équitable.

FilAction gère aussi le Fonds de financement coopératif, un instrument de capitalisation doté d'une capacité de 6 M\$ réservé aux entreprises collectives, OBNL et coopératives. Il a été créé à l'initiative de *FondAction* et du RISQ. Ses investissements se situent entre 100 000 \$ et 250 000 \$. Ainsi, il est possible d'obtenir auprès de *FilAction*

jusqu'à 400 000 \$ pour une entreprise d'économie sociale du Québec. Cette structure combinée d'offre de capitalisation disponible aux entreprises collectives représente un exemple du développement de la finance solidaire au Québec, où les principaux acteurs créent des instruments financiers en partenariat pour mieux répondre aux besoins de l'économie sociale.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale : une hybridation

Malgré l'importance des instruments financiers en capital de développement actuels, il y a toujours un besoin aigu de capital patient, sous la forme d'équité ou de quasi-équité, pour les entreprises d'économie sociale. Il est nécessaire qu'il y ait une implication plus large des acteurs financiers. C'est pour cela que la Fiducie a été créée. Comme nous avons déjà fait état de l'existence de ce nouvel instrument financier entièrement destiné à financer les projets d'économie sociale, attardons-nous ici sur un autre élément novateur de cette initiative, soit le développement d'un marché secondaire adapté à la réalité de l'économie sociale.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale entend pérenniser et accroître ses investissements en se servant de cette expérience de pénétration du marché des capitaux de développement pour mettre en place un marché secondaire, dont le succès sera intimement lié à la confiance que les investisseurs auront en regard des titres fiduciaires. Si la réception du marché est bonne, ces parts fiduciaires gagneront ainsi en liquidité, ce qui augmentera leur attrait dans le marché. Nous pourrions ainsi assister à la création d'une « bourse solidaire ». Nous aurons alors un puissant effet de levier venant décupler la mise de fonds initiale.

Dans la section suivante, nous nous pencherons sur les résultats de notre questionnaire afin de dresser un portrait de l'évolution et de la répartition des investissements en économie sociale au cours de la dernière décennie.

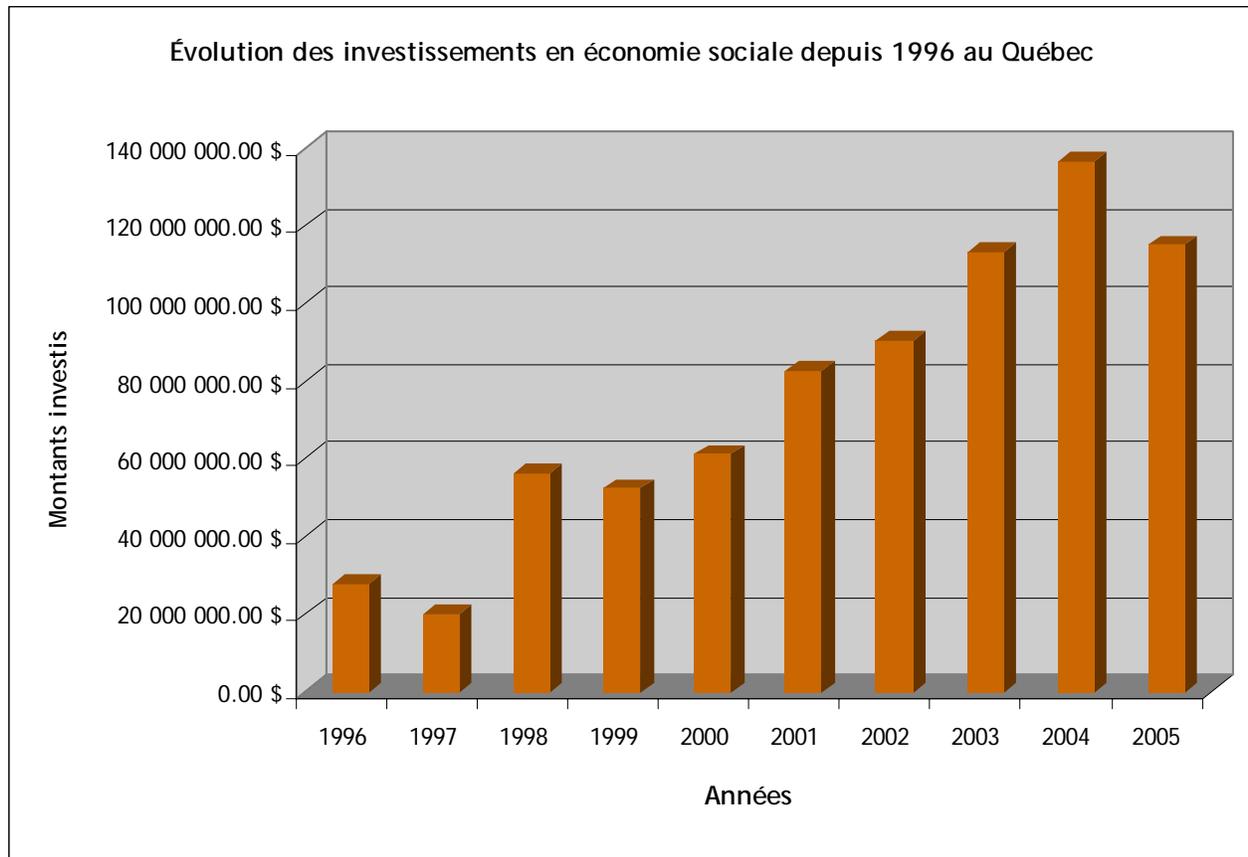
Chapitre 4

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS

Tableau 1 : Évolution des investissements en économie sociale depuis 1996

Année	Montants investis
1996	27 800 000,00 \$
1997	20 049 998,00 \$
1998	56 113 321,00 \$
1999	52 312 804,00 \$
2000	61 246 758,10 \$
2001	82 535 643,41 \$
2002	90 596 730,00 \$
2003	113 127 492,76 \$
2004	136 381 535,00 \$
2005	114 999 693,00 \$
TOTAL	755 163 975,27 \$

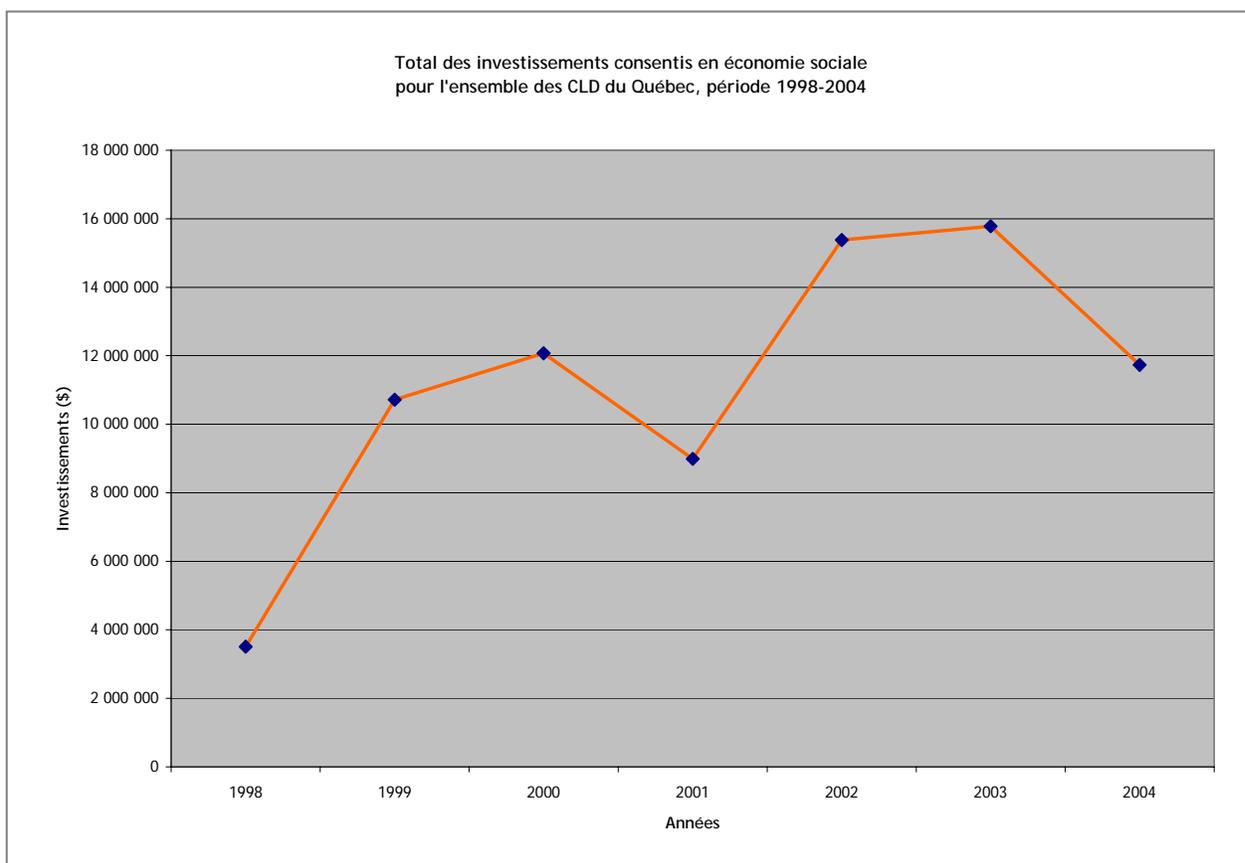
Graphique 1 : Évolution des investissements en économie sociale depuis 1996



Note : Les données des CLD pour 2005 ne sont pas disponibles.

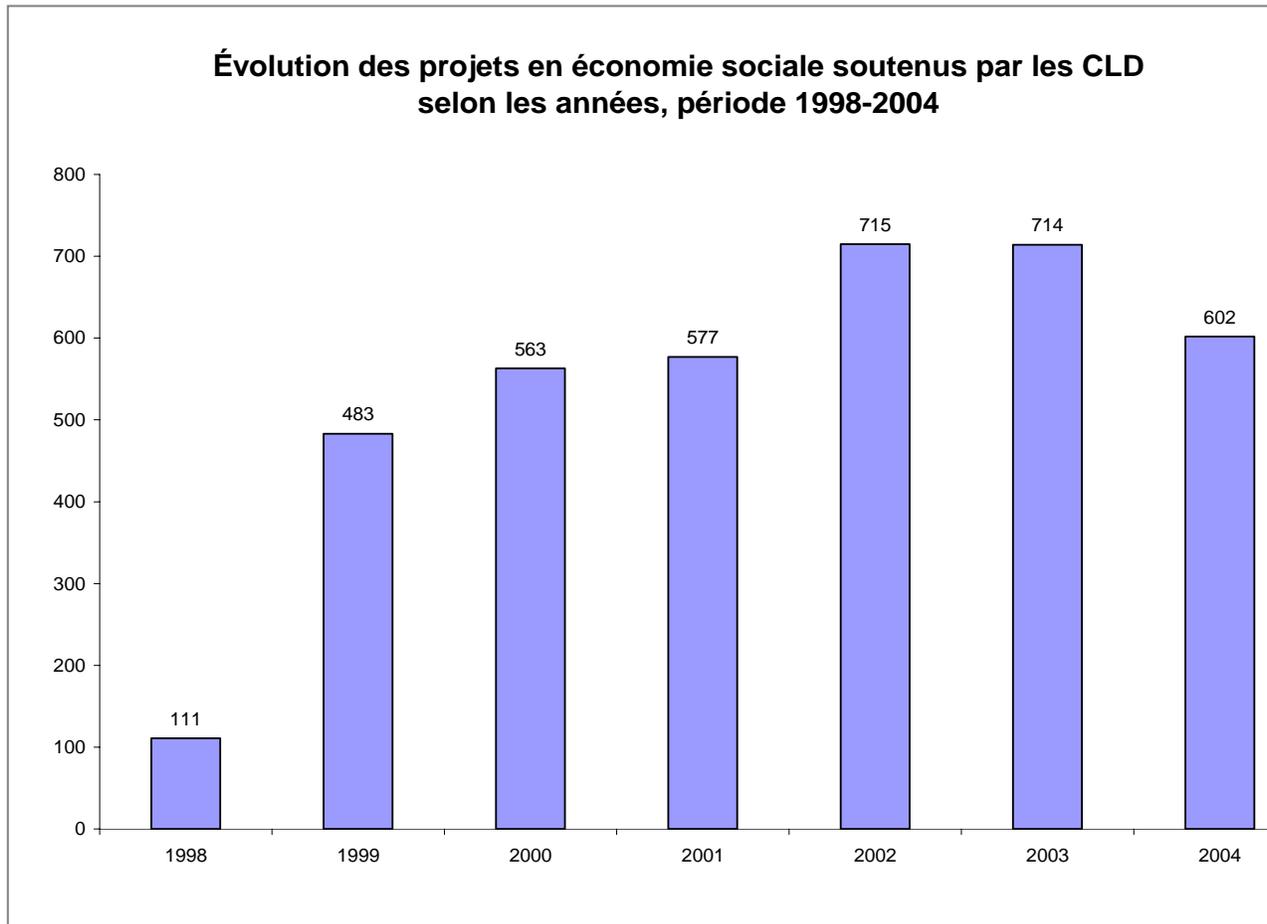
Données recueillies par notre questionnaire selon la disponibilité des informations. Organisations ayant répondu à notre questionnaire inclus dans ce tableau : Caisse d'économie solidaire Desjardins, FIEF Côte-Nord, FilAction, Fonds de financement coopératif, Fonds d'investissement de Montréal, FondAction, Fonds de solidarité FTQ (SOLIDEQ, Solim et Solim II), RQCC et RISQ. Quant aux données des CLD, elles sont tirées des données recueillies par le MDEIE. Celles-ci s'étendent de 1998 à 2004 et proviennent des rapports annuels d'activité des CLD.

Graphique 2 : Total des investissements consentis en économie sociale pour l'ensemble des CLD du Québec période 1998-2004



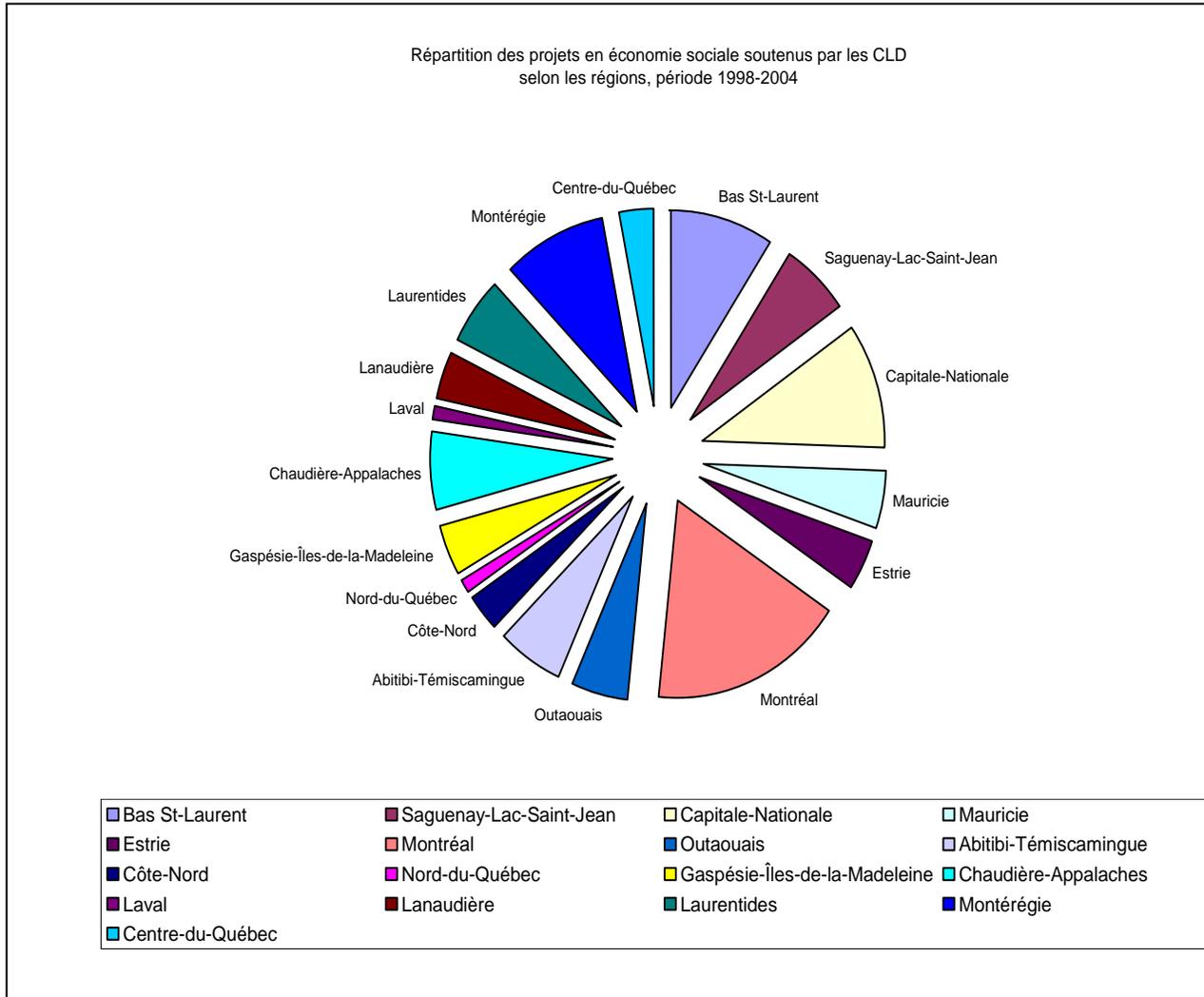
Données recueillies par le MDEIE-DGAER, Direction des programmes et des mesures, 20 juillet 2006.
 Source des données : Les rapports annuels d'activité des CLD.

Graphique 3 : Évolution des projets en économie sociale soutenus par les CLD selon les années période 1998-2004



Données recueillies par le MDEIE-DGAER, Direction des programmes et des mesures, 20 juillet 2006. Source des données : Les rapports annuels d'activité des CLD.

Graphique 4 : Répartition des projets en économie sociale soutenus par les CLD selon les régions, période 1998-2004



Données recueillies par le MDEIE-DGAER, Direction des programmes et des mesures, 20 juillet 2006.
 Source des données : Les rapports annuels d'activité des CLD.

Chapitre 4

LES DÉFIS

L'évolution du capital de développement et de la finance solidaire au Québec est une histoire d'invention, d'innovation, de création, d'audace et d'engagement. On confronte de nouvelles barrières avec l'innovation. Actuellement au Québec, on innove de nouveau avec des produits financiers pour élargir les possibilités d'investir solidairement au-delà des instruments/produits de dette, par exemple en créant la quasi-équité ou le capital patient, des instruments qui reflètent le besoin de construire un marché financier complet, qui pourrait combler tous les besoins de financement, mais avec ses propres réglementations, lesquelles reflètent les particularités de ce marché et ses objectifs d'investir solidairement. Comment créer des produits qui permettent l'essor et la consolidation des entreprises collectives, tout en assurant un retour adéquat pour attirer les investisseurs? Quelle forme institutionnelle et structurelle doit-on créer pour y arriver? Quelles sont les innovations en finance permettant une accessibilité plus large au capital pour les entreprises collectives? Comment construire un portefeuille diversifié incluant des instruments de dette et d'équité essentiels pour le développement de l'économie sociale?

Ces multiples questions nous guident vers les défis qui se posent actuellement en matière de finance solidaire. Comment créer de nouveaux produits, mais aussi comment savoir utiliser les instruments financiers du marché existant pour atteindre les objectifs et les besoins des entreprises d'économie sociale? Quelques idées sont actuellement étudiées et discutées, dont celles de créer et de développer des marchés secondaires et de mettre à profit, par exemple, le processus appelé « securitization »? Il s'agit de regrouper un certain nombre de prêts et d'émettre des titres représentant ces actifs. Cette solution est, entre autres, adoptée aux États-Unis par quelques *Community Development Financial Institutions* (CDFI), dont l'un des plus innovateurs, celui du New Hampshire. Cette innovation répond au défi d'approvisionnement en capital en créant des moyens d'attirer un plus grand nombre d'investisseurs, souvent réticents en raison d'une perception de risque plus élevé et de la faible performance des initiatives en développement communautaire aux États-Unis. Ceci constitue un exemple, parmi plusieurs autres, de l'importance de la connaissance détaillée et approfondie des initiatives de la *Community Investment* aux États-Unis et en Grande-Bretagne, ou de la finance solidaire en Europe, afin d'être mieux outillé pour développer un marché financier solidaire adapté aux spécificités de l'économie sociale québécoise.

Un défi important identifié par les acteurs en finance solidaire, également relié à l'approvisionnement en capital, est d'arriver à sensibiliser les fonds institutionnels, tels les fonds de pension et d'assurances, à la performance de l'économie sociale et de les amener, par la suite, à y investir. Un travail important s'effectue actuellement au Québec et ailleurs à cet égard et donne des résultats. Par exemple, le *Concert Properties* en Colombie-Britannique, un consortium de 27 fonds de pension, avec 800 millions de dollars en actifs et un taux de rendement du marché, investit dans le logement abordable. Nous avons également, au Québec, une longue expérience avec la rentabilité du secteur du logement social et sa capacité d'être compétitif au sein du marché. De plus en plus, les fonds institutionnels adoptent des politiques de placement responsable. Les sommes colossales gérées par les investisseurs institutionnels, dont font partie les caisses privées de retraite et la Caisse de dépôt et placement, offrent des possibilités importantes d'approvisionnement pour le financement des entreprises collectives, et cet approvisionnement passe par le développement d'institutions intermédiaires innovantes. Les politiques de placement des investisseurs institutionnels devraient inclure un volet d'investissement socialement responsable. Aux États-Unis, par exemple, le réseau des CDFI a lancé la campagne du 1 % vers le *Community Investment*.

Un gestionnaire de caisse de retraite : la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP)

En lien avec le défi de sensibiliser les grands fonds institutionnels, nous présentons ici un gestionnaire de caisses de retraite (et de régimes d'assurances), la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il s'agit d'une société d'État créée en 1965. Elle a été mise sur pied notamment pour favoriser le développement économique et social du Québec. En 2004, elle gère les fonds :

- du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (34,3 G\$);
- de la Régie des rentes du Québec (22,8 G\$);
- du Fonds d'amortissement du régime de retraite (14,9 G\$);
- de la Commission de la construction du Québec (8,4 G\$);
- du Régime de retraite du personnel d'encadrement (5,5 G\$);
- de régimes particuliers (201 M\$);
- du Régime de retraite des élus municipaux (126 M\$);
- du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (176 M\$);
- du Régime de retraite de l'Université du Québec (86 M\$).

Avec un actif de près de 174 G\$ en 2004, elle constitue le premier gestionnaire de fonds institutionnels au Canada. Si la majorité de ses investissements ou placements sont en Bourse ou dans les obligations, elle investit sous différentes formes dans des entreprises. Si elle ne finance pas les projets d'économie sociale, bien qu'il ne lui soit pas interdit d'investir dans des coopératives, elle pourrait être appelée à le faire, notamment pour démontrer sa solidarité avec l'ensemble de la population québécoise. Cela pourrait suivre l'adoption, en 2004, d'une politique d'investissement socialement responsable. « Dans le cadre de cette nouvelle politique, les gestionnaires de la Caisse devront dorénavant considérer les critères de gouvernance ainsi que les critères sociaux, éthiques et environnementaux dans leur analyse du risque inhérent à chaque investissement »⁸.

Il faudra voir comment elle interprétera cette politique et comment elle ajustera ou non sa mission aux nouvelles réalités économiques et sociales.

Un enjeu primordial est de continuer à travailler avec les deux paliers de gouvernement pour développer des politiques publiques qui correspondent aux besoins de l'économie sociale. L'État a toujours joué un rôle incontournable dans l'évolution de ce secteur; il doit continuer à jouer ce rôle dans un processus d'innovation. Aux États-Unis, par exemple, le gouvernement a adopté, en 1977, le *Community Reinvestment Act* qui oblige les banques à investir dans toutes les communautés dans lesquelles elles opèrent, incluant celles à faible revenu. Cette loi a permis l'investissement de 1,7 billions de dollars américains depuis son entrée en vigueur. De plus, le programme *New Markets Tax Credit*, entré en vigueur en 2000, a été conçu pour générer 15 milliards de dollars US d'investissements en termes d'équité dans les communautés à faible revenu. Les lois adoptées au Québec et au Canada au début des années 1980, pour démarrer le Fonds de solidarité par exemple, constituaient également un exemple important pour d'autres régions du Canada et à l'étranger, reconnaissant le rôle important joué par les fonds de travailleurs dans la création d'emplois et le développement socioéconomique de diverses régions. En 2006,

⁸ CDP, *Rapport annuel*, 2004 : 15.

avec l'ampleur prise par l'économie sociale au Québec, on se retrouve de nouveau devant l'enjeu de modifier la législation, comme les législations sur les fiducies et les caisses de retraite, afin de les encourager à investir en économie sociale, considérant le potentiel que cela peut offrir pour le développement et la consolidation du marché de la finance solidaire. On insiste encore une fois sur l'importance de s'informer des innovations en politiques publiques ailleurs, dans des pays comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, entre autres.

La question du réseautage soulève également des défis. Quel réseau de la finance solidaire est-il possible de concevoir au Québec et à l'international? Quelles sont les avancées déjà réalisées et celles à venir? En France, le collectif Finansol rassemble des membres qui travaillent à développer ou gérer des produits d'épargne solidaire, à collecter cette épargne et à l'utiliser pour financer des projets solidaires. Il s'est, entre autres, donné pour mission de renforcer les finances solidaires, mais aussi de faire reconnaître cette activité auprès de l'État et de la population. Citons également la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (FEBEA), créée en 2001 et regroupant plusieurs institutions finançant l'économie sociale et solidaire. Sa capitalisation est de 324 millions d'euros et son objectif est de « créer à terme une banque de refinancement pour les institutions financières éthiques et alternatives à l'échelle européenne ». La réalité de l'économie sociale au Québec confirme la capacité de construire et de consolider des initiatives grâce au réseautage; le réseautage informel, mais néanmoins très actif, qui existe depuis plusieurs années parmi les acteurs du capital de développement et de la finance solidaire, fondé sur la confiance et des valeurs communes, peut être considéré comme la base d'un réseautage plus formel donnant lieu à une plus grande présence au sein du monde financier.

Ce rapport s'est concentré sur les divers acteurs qui s'engagent à investir solidairement au Québec. On a également mis l'accent sur les défis reliés à la consolidation et l'essor du réseautage des acteurs du capital de développement et de la finance solidaire qui doit, entre autres, s'élargir en suscitant la participation des autres acteurs en finance. Il y a certainement de grands défis reliés à la question de la demande, c'est-à-dire la capacité des institutions financières à répondre concrètement aux besoins financiers des entreprises collectives au Québec. Par un questionnaire très limité, nous avons rejoint des dirigeants de réseaux en économie sociale pour avoir un aperçu sur cette question. Les résultats de cet effort préliminaire nous démontrent que plusieurs d'entre eux ne font pas fréquemment appel aux institutions existantes. Il existe probablement une diversité de raisons pour expliquer cette situation, incluant la question de l'éligibilité et des produits disponibles constituant généralement des instruments de dette. Plusieurs attendent l'arrivée de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale pour répondre aux besoins spécifiques du capital patient ou quasi-équité. Cette question reliée à la demande sera mieux connue avec les diverses bases de données et répertoires qui sont en train de se créer, ainsi qu'avec le portail que le Chantier de l'économie sociale développe actuellement. Les CLD, par exemple, possèdent des statistiques sur le nombre de demandes déposées et acceptées. Ce qu'il reste à mieux connaître, ce sont les raisons des refus. À cet égard, nous pouvons souligner que les fonds eux-mêmes doivent gérer le risque et, dans le cas des petits fonds communautaires par exemple, s'assurer de couvrir leurs frais d'opération, ce qui constitue très souvent des défis importants, imposant certaines limites à l'action des fonds.

Chapitre 5

TROIS PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

À la suite du bilan effectué et de l'analyse des défis à relever en matière de financement de l'économie sociale, le Comité *Investir solidairement* présente ici trois propositions.

Réseauter les acteurs du capital de développement et de la finance solidaire

1. Association plus formelle des acteurs : réseau d'échange, forum de discussion, actions conjointes de représentation auprès des gouvernements, collecte de données statistiques;
2. Formation des professionnels en financement de l'économie sociale : professionnaliser les intervenants, tant du côté des institutions financières que des responsables financiers au sein des entreprises collectives;
3. Développement de nouveaux produits de capitalisation ou d'autres produits financiers : mise en commun des expériences, mutualisation de certains outils, programme de recherche pour une meilleure connaissance des besoins concrets des entreprises dans le domaine financier.

Consolider et élargir l'approvisionnement des intermédiaires de la finance solidaire

1. Provenant des épargnants : par exemple, le dépôt à rendement social de la Caisse d'économie solidaire et les nombreuses banques alternatives en Europe;
2. Provenant du capital de développement : par exemple, de la contribution actuelle des fonds de travailleurs dans la Fiducie du Chantier de l'économie sociale;
3. Provenant des investisseurs institutionnels : par exemple, aux États-Unis (Campagne du 1 %), en Grande-Bretagne et en Europe continentale (France, Italie, Belgique, etc.).

Réformer les politiques publiques pour faciliter le financement des entreprises collectives

1. Soutien de l'État au réseautage des acteurs du capital de développement et de la finance solidaire par le biais de la Caisse de dépôt et placement (voir l'exemple des Caisses de Dépôts et Consignations en France ;
2. Actualisation des législations existantes sur les caisses de retraite, les fondations et les fonds de placement pour faciliter les initiatives de finance socialement responsable : par exemple, l'obligation de la triple reddition de compte.

BIBLIOGRAPHIE

- BELLEY, Thérèse (1997). « L'économie sociale, saveur régionale ». *Relation*, no 635 (novembre), p. 273-274.
- BOURQUE L., Gilles et Corinne Gendron (2003). « La finance responsable : la nouvelle dynamique d'une finance plurielle? ». *Économie et Solidarités*, volume 34, numéro 1, p. 21-36.
- CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC, *Rapport annuel 2004*, 120 p.
- CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS. [En ligne], <http://www.capitalregional.com/Fr/index.asp>
- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. [En ligne], <http://www.chantier.qc.ca/>
- CONSEIL DU TRÉSOR. 2004. Budget des dépenses 2004-2005. Volume II. Crédits des ministères et organismes pour l'année financière se terminant le 31 mars 2005.
- D'AMOURS, Martine. 1997. L'économie sociale au Québec. Cadre théorique, histoire et défis. Montréal : IFDÉC, 80 p.
- D'AMOURS, Martine. 1999. « Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec ». *Cahiers du LAREPPS*, no 99-05, 50 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2003. *Vers le plein emploi : Volet économie sociale (Horizon 2005)*. Québec : Gouvernement du Québec, 55 p.
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. *La Marche mondiale des femmes : Les actions*, [En ligne], <http://www.ffq.qc.ca/marchequbec/actions/gains.html>
- FINANCES SOLIDAIRES. *Le portail des finances solidaires : Finansol, le portail collectif associatif des finances solidaires*, [En ligne], <http://www.finansol.org/Finansol/default.asp>
- FONDACTION. [En ligne], <http://www.fondaction.com/> et *Rapport annuel 2005*, 64 p.
- FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ. <http://www.fondsftq.com/> et *Rapport annuel 2005*, 73 p.
- HEBB, Tessa, Arlene Wortsman, Margie Mendell, Nancy Neamtan, Ralph Rouzier, avec la collaboration de Russell LaPointe. *Financing Social Enterprises*. Ottawa. Carleton Centre for Community Innovation. Août 2006. 74p.
- INVESTISSEMENT QUÉBEC. [En ligne], <http://www.investquebec.com> et *Rapport annuel 2004-2005*, 107 p.
- LÉVESQUE, Benoît, Denis Martel, Marguerite Mendell, Bouchra M'Zali, Jean Desrochers. 2002. *Analyse de la gestion des fonds et portefeuille des Centres locaux de développement du Québec*. Rapport présenté à l'Association des CLD du Québec. Montréal : CRISES-IRECUS-GRCR, octobre, 98 p. et annexes.
- LÉVESQUE, Benoît et Marguerite Mendell (sous la dir.). 2000. *La création d'entreprises par les chômeurs et les sans-emploi : le rôle de la microfinance*. Rapport de recherche soumis au Bureau international du travail/Organisation internationale du travail. Montréal : PROFONDS/CRISES, 243 p.
- LÉVESQUE, Benoît, Paul R. Bélanger, Marie Bouchard, Marguerite Mendell, André Lavoie, Corinne Gendron et Ralph Rouzier. 2000. *Un cas exemplaire de nouvelle gouvernance : Fonds de solidarité FTQ*. Montréal : CRISES et Fonds de solidarité FTQ, 107 p.

- LÉVESQUE, Mendell, Bourque et Rouzier, "Inventaire du financement communautaire au Québec", Résultats parus dans *Revue 2004 de l'investissement responsable au Canada*, Association pour l'investissement responsable (AIR), Toronto, avril 2005. Publication à venir dans les Cahiers de l'ARUC.
- MENDELL, Marguerite, Benoît Lévesque et Ralph Rouzier. 2003. « New Forms of Financing Social Economy Enterprises and Organisations in Quebec ». *The Non-profit Sector in a Changing Economy*. Paris: OECD, p. 139-168.
- MENDELL, Marguerite et Benoît Lévesque. 2003. « Penser autrement la finance : diversité des pratiques ». *Économie et Solidarités*, volume 34, numéro 1, p. 16-20.
- MENDELL, Marguerite, Benoît Lévesque et Ralph Rouzier. 2003. « Portrait du capital de développement au Québec : une première esquisse ». *Économie et Solidarités*, volume 34, numéro 1, p. 37-63.
- MENDELL, Marguerite y Ralph Rouzier. 2005. « Algunas iniciativas que han permitido la institucionalización de la economía social en Quebec: El papel central de la sociedad civil y el papel esencial del Estado ». *In Finanzas y economía social. Modalidades en el manejo de los recursos solidarios*, Alberto Federico Sabaté, Ruth Muñoz, y Sabina Ozomek (compiladores). Buenos Aires : Altamira, p 439-484.
- MINISTÈRE DES FINANCES, 2004, Budget 2004-2005 : Plan budgétaire, 7 sections.
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE(RQCC). [En ligne], <http://rqcc.qc.ca/php/index.php?Langue=FR>
- RÉSEAU D'INVESTISSEMENT SOCIAL AU QUÉBEC (RISQ). *Un fonds pour l'économie sociale : Des retombées économiques*. [En ligne], <http://www.fonds-risq.qc.ca/francais/retombeeseconomiques.htm> et *Rapport annuel 2003*, 33 p.